

Dette remise



TopChrétien



Dans un village d'Ecosse vivait un médecin chrétien de grande renommée. Peu après sa mort, ses livres de comptabilité furent soigneusement examinés. On remarqua que plusieurs sommes étaient biffées à l'encre rouge avec la mention "acquitté, trop pauvre pour payer". La femme du brave docteur lui ressemblait malheureusement bien peu. Immédiatement elle fit en sorte que des procédures soient engagées en justice contre les débiteurs. Quand le cas fut traité, le juge demanda à la veuve :

- Est-ce bien là l'écriture de votre mari ?
- Oui, certainement", répondit-elle.
- Alors lui déclara le juge, il n'y a aucun tribunal dans tous le pays qui

puisse vous faire obtenir des sommes sur lesquelles le créancier a écrit de sa propre main : "Acquitté".

De même, la dette de notre péché à l'égard de Dieu a été acquittée par le Seigneur Jésus sur la croix du Calvaire. Lui-même a proclamé : "Tout est accompli" (Jean 19.

30). A ce sujet, il est bon de savoir que le mot grec traduit par "accompli" signifie aussi "payé". Il figurait sur les registres d'impôts de l'époque de Christ et équivalait à notre formule "reçu en paiement".

TopChrétien

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



69 PARTAGES

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. ©

2022 - www.topchretien.com